

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Mardi 3 mai 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUMONTET B., LAMOTTE JM., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DAUGERON D., TABOURET V. (pouvoir à P. AVELINE), MORANNE L. (pouvoir à N. VERMEZ), DUCHIER C. (pouvoir à JM LAMOTTE),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Présentation de la conseillère numérique et de ses missions
- ✓ Proposition d'acquisition d'une application mobile d'information et d'alertes pour l'ensemble du territoire
- ✓ Avenant de prolongation de la convention d'autorisation d'aides aux entreprises de la Région
- ✓ Participation au projet Railcoop (usage du ferroviaire sur tous les territoires)
- ✓ Personnel :
 - Recrutement des surveillants de baignade en CDD pour la baignade biologique
 - Recrutement d'une personne pour l'animation du programme Anim'été (mai à septembre)
 - Titularisation de Marine BESSELAS (service Tourisme)
 - Renouvellement des autorisations de conduite (projet de mutualisation de formation)
- ✓ Signalétique
- ✓ Point sur la baignade biologique
- ✓ Point sur les travaux de la savonnerie
- ✓ Point sur les délibérations en faveur de l'étude RVCB
- ✓ Rencontre des Arts
- ✓ Podium
- ✓ Anim'canton (demande de subvention pour le Festimusique d'Huriel et du Comité des Fêtes de St Eloy d'Allier)
- ✓ Travaux urgents à l'écogîte de Mesples (ballons d'eau chaude)
- ✓ Questions diverses

Présentation de la Conseillère Numérique et de ses missions

Marie-Léa CHALET a été recrutée au mois d'octobre 2021. Elle a suivi la formation des conseillers numériques jusqu'au mois de janvier.

Elle a présenté à l'Assemblée les points sur lesquels elle est en mesure d'intervenir :

LE CONSEILLER DU NUMÉRIQUE PEUT AIDER À :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...).
- Envoyer, recevoir, répondre, gérer mes courriels et envoyer des pièces jointes.
- Naviguer sur internet : outil de fonctionnement et de navigation web.
- Apprendre à sécuriser mes connexions et me protéger des arnaques sur internet et par mail.
- Adopter un usage du numérique respectueux de l'environnement.
- Apprendre les techniques de vérification de l'information.
- M'informer sur les activités culturelles et sociales près de chez moi.

MAIS AUSSI :

- Je veux échanger avec mes proches (enfants, petits-enfants connectés, etc...)
- Découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur mes outils numériques (Skype, WhatsApp, Signal, etc...).
- Découvrir, installer et utiliser les applications des réseaux sociaux sur mes outils numériques (téléphone et tablette).
- Classer et trier mes photos pour les stocker de façon numérique.
- Découvrir et utiliser les plateformes de recherche d'emploi.
- Faire un C.V. papier ou en ligne (LinkedIn, etc...).
- Suivre la scolarité de mon enfant à travers les outils numériques (logiciels de gestion de vie scolaire).

MES MISSIONS

Mes missions principales sont :

- Accompagner les artisans et commerçants dans leur transition numérique,
- Sensibiliser les habitants aux enjeux du numérique et en favoriser l'usage citoyen et critique,
- Faire une montée en compétences de l'usage du numérique auprès des communes.

COMMENT CELA FONCTIONNE

- Soit sur rendez-vous directement avec la conseillère numérique
- Soit sans rendez-vous en vous déplaçant dans le lieu où se trouve la conseillère
- Soit lors d'atelier sur une thématique numérique

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENTS

- Mise en ligne des produits d'un artisan
- Accompagnement à la gestion des Réseaux sociaux
- Conception d'une infolettre
- Atelier Infographisme et communication
- Aide à la prise en main d'appareils numériques

COMMENT JOINDRE LA CONSEILLÈRE

MARIE-LÉA CHALET

- Par téléphone : **06.59.53.62.56**
- Par mail : **conseil.num@cc-pays-huriel.com**
- A la Communauté de Communes du Pays d'Huriel : **6 rue des Calaubys, 03380 HURIEL**

Mise en place d'une application mobile à l'échelle territoriale

Le Conseil Communautaire s'est ensuite penché sur le projet d'acquisition d'une application mobile permettant de diffuser directement à la populations sur leur téléphone des alertes ou des renseignements type manifestations touristiques, etc...

Madame Marie-Léa CHALET a proposé une comparaison des applications mobiles sur le marché actuellement

RECEVOIR DES ALERTES DE SÉCURITÉ
 Notifications en instantané : le téléphone est toujours dans la poche des habitants

COMPLÉMENTAIRE AUX RÉSEAUX SOCIAUX ET AU SITE INTERNET
 Pas de création de compte, pas d'algorithmes qui n'affichent pas toujours les publications, les commentaires peuvent être modérés.
 Pas besoin de chercher l'information.
 Information synthétique et rapide.

25-44 ANS : TRANCHE QUI UTILISE LE PLUS LES APPLICATIONS MOBILES
 Mais les plus de 55 ans ne sont pas en reste avec en moyenne 21h par mois consacrées à l'utilisation d'applications mobiles.

Communication mobile entre les collectivités et les citoyens

Pourquoi une application ?

Harmoniser la communication sur le territoire du Pays d'Huriel

Informations et services de la Communauté de Communes et du bassin de vie de l'habitant


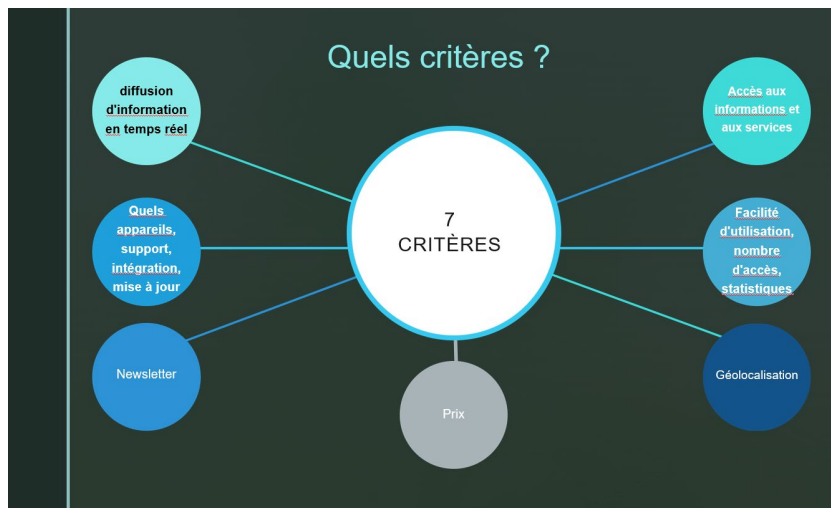
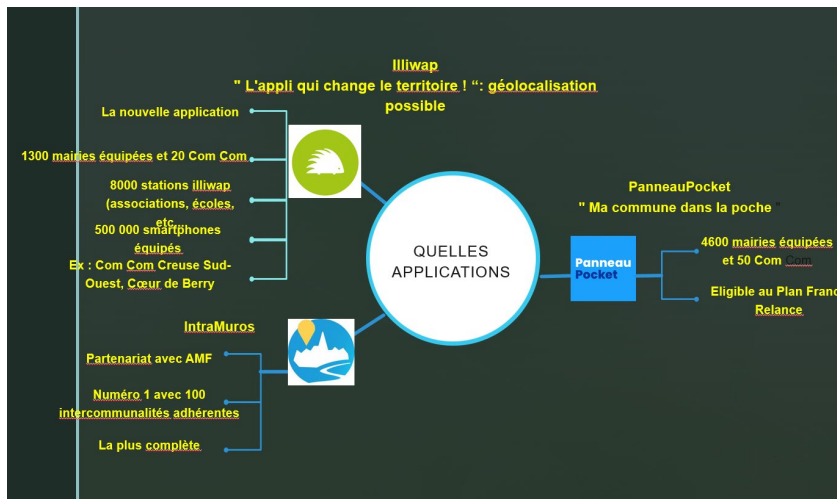
Faire connaître les missions et les actions de la Communauté de Communes et des communes

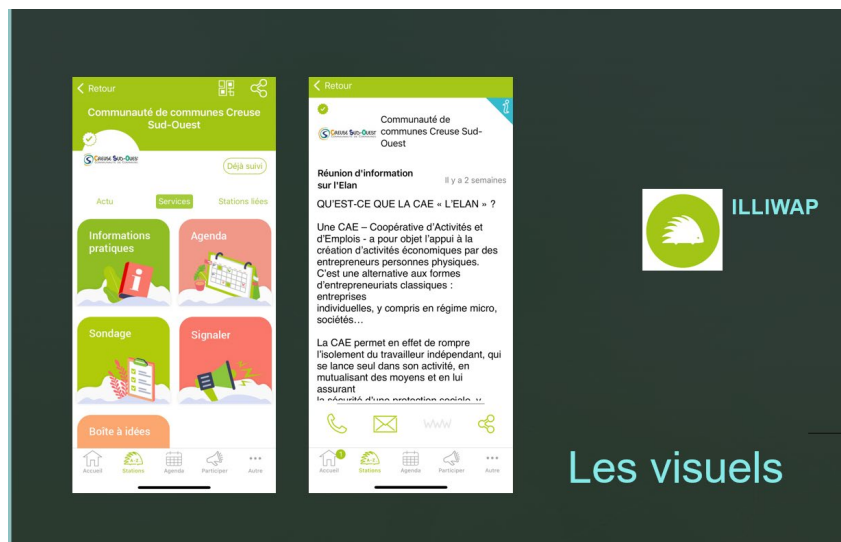
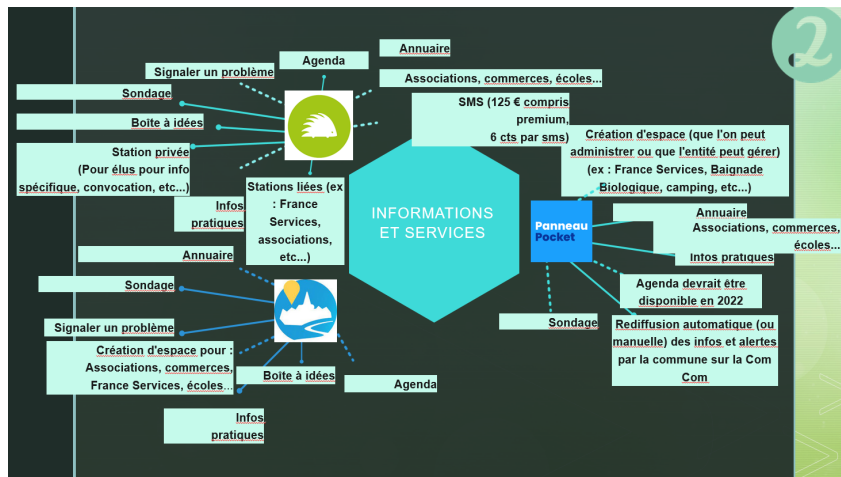
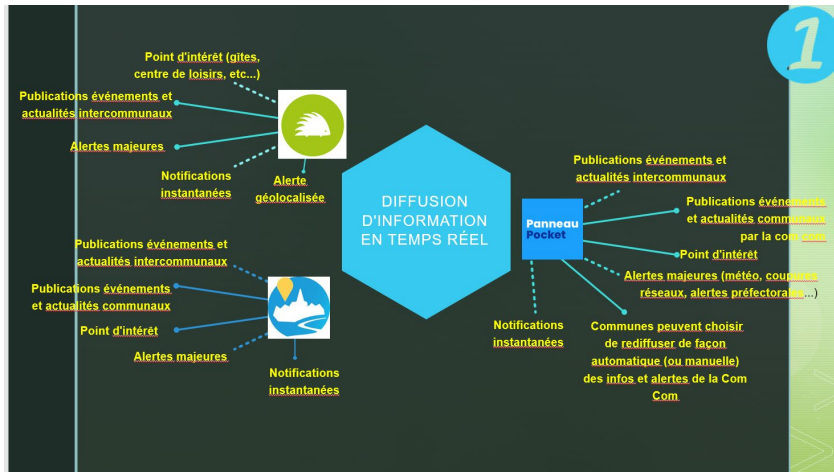
Répartir les compétences intercommunales et communales

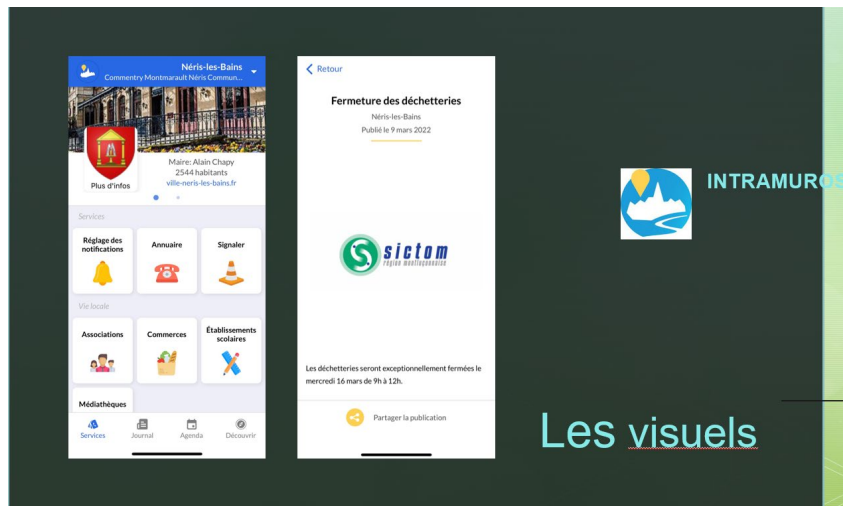
Faire vivre l'intercommunalité dans le quotidien des citoyens

Diffuser la Newsletter

Quels besoins ?

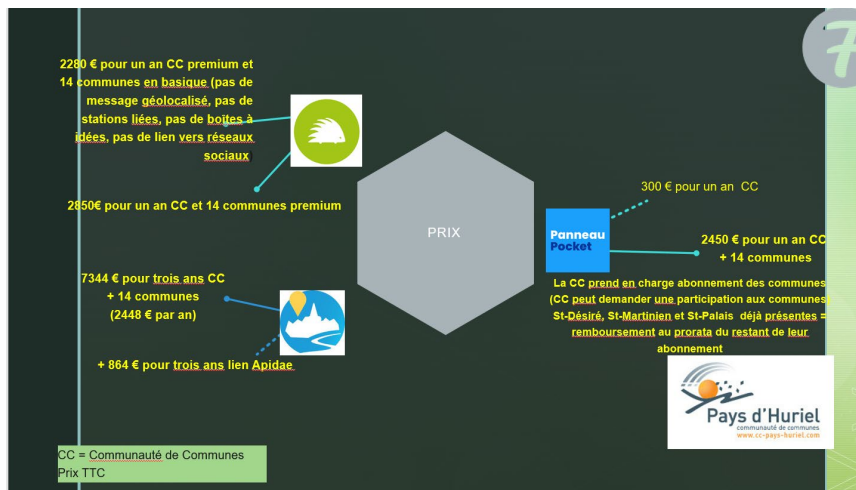




Les visuels



Les visuels



Le Conseil se déclare unanimement favorable à l'acquisition d'une application mobile. Par contre, les délégués souhaitent se donner le temps de la réflexion sur le choix entre les 3 applications sur le marché actuellement.

Cette question sera donc à nouveau abordée au prochain Conseil Communautaire.

Avenant à la convention d'autorisation d'aides aux entreprises avec la Région

En 2017, la Communauté de Communes a signé avec la Région une convention pour la mise en œuvre des aides économiques qui lui permet de participer à hauteur de 10 % des dépenses éligibles au dispositif mis en place par le Conseil Régional. La convention prenait fin le 31 décembre 2021.

La Région propose la signature d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle sera mise en place un nouveau cadre conventionnel.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité sur la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2022 et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

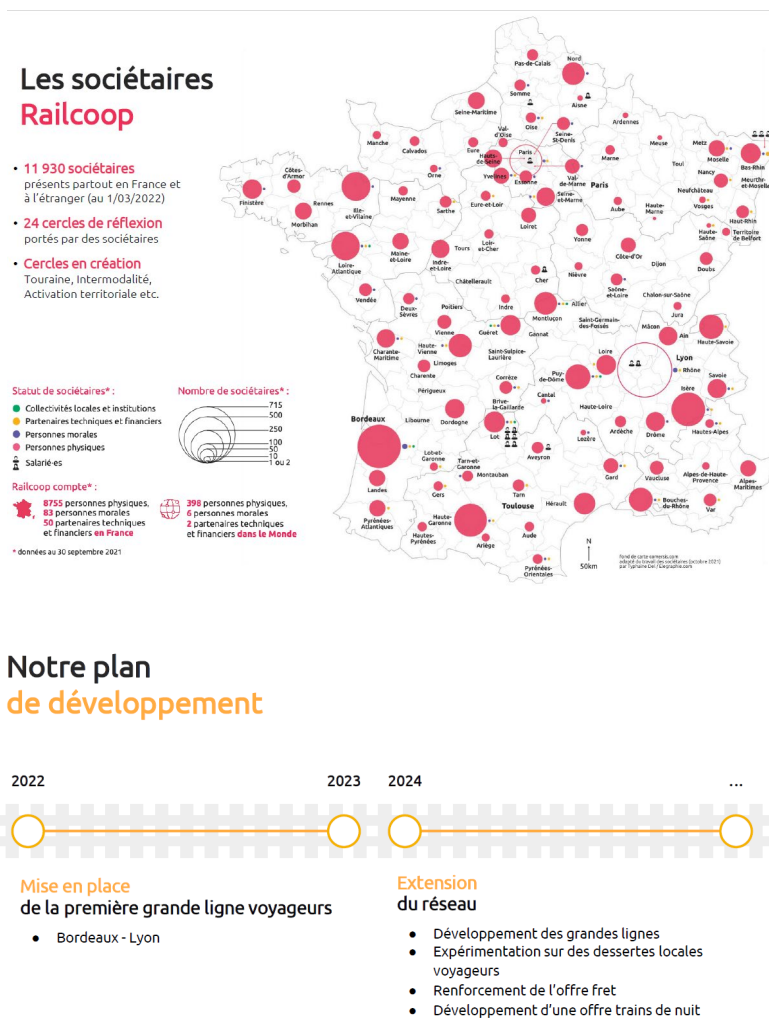
Participation au projet Railcoop

Railcoop est la première entreprise ferroviaire portée par la société civile et les collectivités locales. Mise en place le 30 novembre 2019, Railcoop est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif sous forme de Société Anonyme (à capital variable).

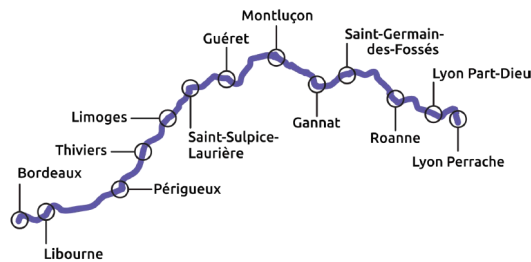
Elle se donne pour objectif de rouvrir des petites lignes qui ont été fermées par la SNCF. Pour cela, elle achète des trains, les rénove, embauche des conducteurs.

Pourquoi maintenant ?

- **Opportunité réglementaire**
Le marché du transport ferroviaire est totalement ouvert depuis décembre 2020
- **Opportunité de marché**
61 % des Français sont prêts à prendre le train plutôt que l'avion pour des raisons écologiques
34 % d'augmentation du trafic routier prévu d'ici 2050
- **Volonté de s'impliquer et de consommer autrement**



La ligne Bordeaux - Lyon



Le retour des liaisons directes entre Bordeaux et Lyon via le Massif Central.

Comprenant :

2 A/R Bordeaux - Lyon +

2 A/R Limoges - Lyon +

1 ALLER Montluçon - Lyon (le matin du lundi au samedi)

Entrée des collectivités locales au sociétariat de Railcoop

Principes actés lors du Conseil d'administration de Railcoop du 19 avril 2021

I. Collectivités situées sur une ligne fret ou voyageurs notifiée à l'ART ou faisant l'objet d'un projet d'exploitation à court terme (Service annuel N, N+1 ou N+2) par Railcoop.

Contribution à l'échelle de l'EPCI

0,5 euro minimum / habitant

Contribution à l'échelle du Département

0,5 euro minimum / habitant

Pour les Collectivités (y compris EPCI) de plus de 500 000 habitants, dégressivité :

De 1 à 500 000 habitants

0,5 euro / habitant

De 500 001 à 1 000 000 d'habitants

0,20 euro / habitant

A partir de 1 000 001 habitants

0,10 euro / habitant

NB : les parts peuvent être libérées progressivement sur la durée du mandat.

La société Railcoop a besoin de 30 M€ pour se développer. Montluçon Communauté a décidé de contribuer et les EPCI sont donc sollicités.

Le Conseil Communautaire est prêt à recevoir un représentant de la société pour avoir davantage d'éléments d'appréciation. D'une manière générale, les délégués sont plutôt favorables à cette initiative tout en regrettant de devoir suppléer à une carence de la SNCF.

Personnel

✓ Baignade biologique d'Herculat

La commission a reçu des candidats pour le poste de surveillants de baignade pour le site d'Herculat et a retenu 2 candidatures : celles de Thibault CALDIN et Arthur STEFANINI. Une 3^{ème} candidature est en cours avec un candidat qui passe l'examen de Maître Nageur en juin.

Le Conseil Communautaire décide de valider le recrutement de Messieurs CALDIN et STEFANINI à compter du 15 juillet jusqu'au 10 septembre.

S'agissant des postes liés à la billetterie, la commission recevra des candidats au mois de juin.

Par ailleurs, il est proposé de recruter en supplément 2 jeunes de moins de 25 ans en contrat civique pour 6 mois. Ils interviendraient notamment sur le site de la baignade pour assurer un entretien régulier des douches, toilettes, etc... Le coût est de 106 €/mois avec un accompagnement de l'association Unis Cité.

Cette proposition est validée avec 22 voix pour et 2 voix contre. L'objectif est de recruter des jeunes des communes limitrophes.

✓ Titularisation de Marine BESSELAS

La période de stagiairisation de Madame Marine BESSELAS s'achève début mai et il convient donc de décider de sa titularisation.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider sa titularisation et de porter son nombre d'heures hebdomadaire à 35 heures au lieu de 30 heures.

✓ Formation

Les autorisations de conduite des agents du service Environnement arrivent à expiration et doivent être renouvelées pour 10 ans.

Il est proposé de mener cette action à l'échelle du territoire communautaire et d'organiser à Huriel la formation pour tous les agents communaux et intercommunaux qui ont besoin de ce renouvellement.

Signalétique

La commission communication s'est réunie et a examiné les différentes propositions. Elle a sollicité une refonte totale du logo.

Point sur la baignade biologique

✓ Point sur les travaux

Les travaux ont bien avancé et l'ouverture prévue au 15 juillet reste d'actualité.



✓ Signalétique

Les services du Conseil Départemental vont mettre à jour la signalétique départementale menant jusqu'au plan d'Eau. Il convient de valider le nom du site : Baignade biologique d'Herculat ou Baignade biologique de Treignat.

Le Conseil Communautaire décide que le nom qui apparaîtra sur la signalétique sera : Baignade biologique d'Herculat.

✓ Point sur le forage

Le coût initial prévu était de 38 410 €. La réalisation du forage par DBF a coûté 14 473 € et le devis des essais de pompage est de 5 409 €. Le coût total de réalisation du forage sera donc de 19 882 €.

Le Conseil Communautaire valide ces montants.

Point sur la Savonnerie

La fin des travaux était prévue pour mai. Il risque néanmoins d'y avoir un peu de retard dû à la réception des matériaux.

Les travaux pour les réseaux sont prévus le 2 et 3 mai malgré les reports dus à une grève chez Enedis.

Point sur les délibérations pour la prise de compétence RCVCB

Toutes les communes ont voté favorablement sauf celles de Saint Martinien et de Courçais.

La prochaine étape est la constitution du cahier des charges et la consultation des cabinets d'études.

Rencontre des Arts

Nombre d'artisans exposants : une vingtaine d'artisans d'art de l'extérieur

Le fil rouge pour l'animation sera cette année le Street art avec 2 propositions :

- Zacharie Zelman : 800 €
- Nicolas Jaunasse : 3 000 € - fresque + animation

Le Conseil Communautaire valide ces propositions sachant que le budget de cette opération est de 5 000 €, incluant la communication. La Commune d'Huriel participera à hauteur de 1 500 €.

Podium

Une seule proposition d'achat a été faite, elle émane du Comité des Fêtes de Saint Eloy d'Allier à hauteur de 750 €.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

Anim'canton

Le Conseil Communautaire est saisi de 2 demandes de subvention :

- ✓ l'association Trio festif pour le Festimusic qui aura lieu le 8 et 9 juillet 2022 (accueil de groupe : la Banda Follet, Apaloosa, Wazoo, le duo Axe's, Clara Sanchez, Michaël Jones)

Le budget prévisionnel indique un montant de manifestation de 45 565 €. Actuellement, l'association n'a qu'une seule subvention provenant de la commune à hauteur de 6 000 €.

Le Conseil Communautaire suit l'avis de la commission et valide une subvention de 2 500 €.

- ✓ Le Comité des Fêtes de Saint-Eloy d'Allier pour leur fête patronale du mois d'août

Le coût des animations est de 1 480 €.

Le Conseil Communautaire suit l'avis de la commission et valide une subvention de 300 €.

Travaux écogîte de Mesples

Problème de chauffe eau solaire : un seul devis obtenu par la société NOV-ELEC car les entreprises proposent des devis payants. Coût : 3 561 € HT.

Compte tenu de l'urgence, le Conseil Communautaire valide cette proposition.

Délibérations modificatives

Le Conseil Communautaire valide les modifications suivantes :

• DM « Budget principal »

Fonctionnement (ajustement crédits dotation intercommunalité)

Dépenses		Recettes	
c/ 60612 – Energie	+ 6 855 €	c/ 74124 – Dot interco.	+ 16 034 €
c/ 60622 – Carburant	+ 6 900 €	c/ 74126 – Dot compensation	- 979 €
c/ 637 – Taxes	1 300 €		
	15 055 €		15 055 €

Investissement (inscription crédits c/ 1068) :

Dépenses		Recettes	
Prog 114 – SE	2 000,00 €	c/1068 (Affectation résultats)	+ 75 575,10 €
Prog 124 - Immobilier	68 575,10 €		
c/ 20422 – Subv. privés	5 000,00 €		
	75 575,10 €		75 575,10 €

• DM « Maisons de santé »

Investissement (erreur imputation)

Dépenses		Recettes	
	-	c/ 10222	- 28 480,37 €
		c/ 001	+ 28 480,37 €
	0 €		0 €

Questions diverses

✓ Carrière d'Archignat

Le maire indique que la réouverture n'est pas encore faite. Le dossier en cours poursuit son argumentation sur le problème d'insécurité, l'objectif étant de ne pas laisser passer les camions sur la Départementale mais d'obtenir un acheminement par voies ferrées.

✓ Eolien Courçais-Viplaix-Mesples

Une réunion s'est tenue avec des représentants d'Engie. Ce projet comporte beaucoup de vices de procédure. La position qui est tenue par tous, élus comme propriétaires, est de refuser ces implantations afin de ne pas détruire le paysage.

✓ Problème des Urgences de l'hôpital

Le Conseil Communautaire décide de prendre une motion qui soutiendra le service des urgences du Centre Hospitalier qui se trouve menacé aujourd'hui de fermeture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mercredi 15 juin 2022 à 18 h à Chazemais.